

# Institutions et Population

## Avant-propos du Directeur général



Le 60ème anniversaire de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été célébré le 10 décembre 2008. En de telles occasions, nous devons nous rappeler le sens profond des missions qui nous sont attribuées. Grâce au travail quotidien de son personnel, la Direction générale Institutions et Population contribue directement à la garantie des droits fondamentaux des citoyens.

*Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Article 6*  
« Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. »

Avant de pouvoir bénéficier d'un droit ou d'une aide, encore faut-il pouvoir prouver son existence aux autorités. Nous garantissons à chaque citoyen une identité administrative et électronique fiable. La gestion minutieuse du Registre national des personnes physiques et le bon déroulement de la généralisation de la carte d'identité électronique vont clairement dans ce sens.

Garantir une identité fiable au citoyen, cela veut aussi dire lutter contre la fraude. Dans ce domaine, nous innovons continuellement. Je pense notamment à la délivrance généralisée de la carte électronique pour étrangers ou à l'application CheckDoc/ Doc Stop.

*Article 12*  
« Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée (...) »

En 2008, nous avons également œuvré pour offrir un Registre national toujours plus fiable à nos clients. Mais à coté de cette exigence de qualité, nous plaçons au coeur de nos services un souci permanent pour le respect de la vie privée de tous les citoyens.

La Croix Rouge, La Banque Carrefour pour la Sécurité Sociale, les CPAS, autant d'institutions incontournables qui sont en première ligne dans la lutte contre la pauvreté et le respect des droits de l'homme. Leur point commun ? Elles recourent toutes au Registre national des personnes physiques pour mener à bien leurs missions.

*Article 21, 3°*  
« La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement (...) »

Notre Direction a également pour mission d'organiser les élections. Si 2008 n'était pas une année électorale, nous en avons profité pour préparer avec minutie les échéances de 2009. Depuis les activités préparatoires au scrutin, jusqu'à la collecte et à la publication des résultats, la DGIP s'appliquera à mettre en oeuvre toute sa compétence et son expérience en la matière.

Car respecter les citoyens, cela veut également dire fonctionner de manière efficace et rationnelle. Nous nous devons d'être exigeants et d'offrir des services performants à la population. Par leur engagement, nos collaborateurs démontrent chaque jour que l'efficacité est devenue un maître mot dans les services publics

Les élections de juin 2009 ne sont naturellement qu'un défi parmi beaucoup d'autres qui attendent la Direction générale Institutions et Population en 2009. Je vous invite à parcourir les différentes sections de ce rapport d'activité 2008 qui, cette année, prend la forme d'un site web.

Bonne Lecture !

Luc Vanneste,  
Directeur général